



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 24799

## Texte de la question

M. Victor Brial souhaite alerter Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences dramatiques pour l'environnement de l'urbanisation non réglementée que connaît le territoire de Wallis-et-Futuna depuis le début des années 80. L'absence de plan d'occupation des sols, délimitant les zones constructibles des espaces protégés, mais également d'analyses paysagères susceptibles d'intégrer de façon optimale les projets dans un environnement visuel, ont provoqué une dégradation progressive de certains sites, pourtant réputés pour leur beauté. Cette évolution est d'autant plus dommageable qu'elle compromet irréversiblement le potentiel touristique d'un archipel qui souffre déjà d'un retard important en matière économique et sociale. Aussi, est-il indispensable de prendre des mesures rapides permettant un contrôle strict de l'urbanisme et une meilleure préservation du littoral et des plateaux. Il voudrait en conséquence savoir quel est l'état de sa réflexion sur ce sujet et quel budget elle envisage de consacrer les mois qui viennent au traitement de ce dossier.

## Données clés

**Auteur :** [M. Victor Brial](#)

**Circonscription :** Wallis-et-Futuna (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24799

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1999, page 531

**Question retirée le :** 31 mai 1999 (Retrait pour cause de question identique)